



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : **16**
Quorum : 8
Nombre de membres présents : **12**

Secrétaire de séance : **M. Guillaume GILLES**

Le **Neuf Septembre Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 Septembre 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ, Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Guillaume GILLES - Adjoints
Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU Conseillers Municipaux délégués
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER,
M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
M. Franck HUET	M. Michel GOURJAULT

Absente : Mme Virginie SILLARD

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT – Assistante de direction

PRÉAMBULE

Madame Louise GRIGNON est venue présenter son projet de création d'un centre équestre alternatif à LIGUGÉ.

Monsieur Guillaume GILLES est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Madame Stéphanie VERRIER informe que la rentrée des classes s'est bien passée malgré la fermeture d'une classe à l'école élémentaire. 252 élèves sont accueillis dans les deux écoles élémentaire et maternelle.

École élémentaire : 172 enfants répartis dans 7 classes :

- ✓ CP – Mme LAMONGIE 19 élèves
- ✓ CP / CE1 Mme MICHELET 24 élèves
- ✓ CE1 Mmes MESNIER et DELSUC 24 élèves

- ✓ CE2 Mme CAILLE 26 élèves
- ✓ CE2 / CM1 Mmes BRIAUD et DELSUC 27 élèves
- ✓ CM1 / CM2 Mme MARTIN 26 élèves
- ✓ CM1 / CM2 Mme PERRAULT et M. MORIN 26 élèves

Elle précise que depuis une dizaine d'années les effectifs sont en baisse chaque année (2020 : 218 élèves / 2024 : 172 élèves). Elle déplore la baisse des naissances (12 en 2024).

Des travaux ont été réalisés au cours de l'été avec l'installation d'un auvent devant le restaurant scolaire, des travaux de signalisation routière, etc...

École maternelle : 80 enfants répartis dans 3 classes :

- ✓ Petite et moyenne section – Mme GAZZOLI-RUNAVOT 26 élèves
- ✓ Petite et grande section – Mme COUSSEAU et M. LEPAIRE 27 élèves
- ✓ Moyenne et grande section – Mme CORNU et M. LEPAIRE 27 élèves

De gros travaux ont été entrepris au cours de l'été avec la réfection du restaurant scolaire (carrelage, peinture), le plafond de la bibliothèque, remplacement du grillage entre le city-parc et l'école, début de la peinture des murs extérieurs, etc...

Madame VERRIER présente le trombinoscope des enseignants des deux écoles ainsi que le personnel communal intervenant dans les deux écoles.

Un nouveau marché d'approvisionnement de denrées alimentaires a été signé avec la Société API RESTAURATION de Biard. Ce marché est effectif depuis le 2 Septembre 2024.

L'aide aux devoirs débutera le Jeudi 2 Octobre 2024 avec les bénévoles dont deux membres du Conseil Municipal : Mesdames BETOUILLE et MARTIN.

Le PEDT commencera après les vacances de la Toussaint.

Une simplification du règlement des factures va être mis en place avec le paiement en ligne pour les parents intéressés à partir d'Octobre.

Le livret de rentrée scolaire est uniquement consultable en ligne sur le portail familles ainsi que sur le site internet de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que les deux écoles sont entièrement rénovées.

URBANISME

RÉTROCESSION DES EMPRISES D'ESPACES VERTS DANS LE LOTISSEMENT DU FIEF DU PILIER PAR LA SOCIÉTÉ NEXITY A LA COMMUNE DE LIGUGÉ

Monsieur le Maire propose d'examiner le projet d'acte de vente des emprises d'espaces verts par la société NEXITY à la commune de LIGUGÉ. Il s'agit en particulier « de parcelles à usage d'espaces communs du lotissement ». Les voiries seront rétrocédées à Grand Poitiers. L'ensemble des emprises concernées représente une surface de 3 758 m². Le tarif de cette vente sera l'euro symbolique.

Madame Stéphanie VERRIER demande s'il reste des parcelles à vendre dans la première tranche du lotissement. Monsieur le Maire l'informe qu'il y a encore deux parcelles en commercialisation.

Monsieur Pascal DARDILLAC demande si des activités ont lieu dans la grange des Moines. Monsieur le Maire l'informe que ce bâtiment est communal, il n'est pas dans le périmètre du lotissement et que pour le moment c'est probablement un lieu de rencontre abrité. Il déplore toutefois la présence d'un tag à l'intérieur.

Madame Elisabeth LOUIS demande quand les travaux de la deuxième tranche seront lancés. Monsieur le Maire l'informe qu'ils devraient débuter au cours de l'année prochaine.

Délibération :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société NEXITY a terminé l'aménagement de la première tranche du lotissement Le Fief du Pilier qui a fait l'objet d'un permis d'aménager en 2018. Une attestation de non-contestation de la conformité des travaux a été délivrée le 13 Mars 2024 par les services communaux.

À ce titre et conformément à la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public des terrains et équipements signée entre NEXITY, GRAND POITIERS Communauté urbaine et la Commune de LIGUGÉ, le transfert des terrains peut intervenir.

Il s'agit de parcelles à usage « espaces verts ». Elles sont les suivantes :

- ✓ Parcelles AW n°167 de 6 a 13 ca
 - ✓ Parcelles AW n°168 de 69 ca
 - ✓ Parcelles AW n°169 de 1 a 06 ca
 - ✓ Parcelles AW n°170 de 2 a 79 ca
 - ✓ Parcelles AW n°171 de 1 a 48 ca
 - ✓ Parcelles AW n°174 de 1 a 22 ca
 - ✓ Parcelles AW n°186 de 3 a 68 ca
 - ✓ Parcelles AW n°187 de 95 ca
 - ✓ Parcelles AW n°191 de 3 a 95 ca
 - ✓ Parcelles AW n°193 de 6 a 13 ca
 - ✓ Parcelles AW n°251 de 12 a 82 ca
- Soit une surface globale de 37 a 58 ca

La vente est consentie et acceptée moyennant un montant d'un Euro (1.00 €) pour tout prix mais charge par la Commune de LIGUGÉ de classer l'immeuble cédé dans son domaine public et de l'entretenir comme tel. Compte tenu de la modicité de ce prix, la société NEXITY consent à la Commune de LIGUGÉ, une dispense de paiement.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la proposition de rétrocession par la société NEXITY à la Commune de LIGUGÉ des parcelles « espaces verts » d'une surface de 3 758 m², pour le prix de 1,00 €, de la première tranche du lotissement du Fief du Pilier,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié relatif à cette rétrocession, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

PERSONNEL

PROCÉDURE DE CRÉATION ET D'ANNULATION DE POSTES

Monsieur MAUZÉ propose au Conseil Municipal de créer un poste et d'en annuler un autre. Il s'agit d'un poste d'accueil à la mairie avec la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et l'annulation d'un poste d'adjoint administratif principal à temps complet dans le même service.

Délibération :

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de régulariser le tableau des effectifs pour faire suite à des mouvements de personnel.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

- ✓ création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- ✓ suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe territorial à temps complet.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la procédure de création et suppression de poste comme ci-dessus présenté à compter du 1^{er} Janvier 2025,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE, LA COMMUNE DE LIGUGÉ ET ADOMA POUR LA PARTICIPATION À LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE

Monsieur MAUZÉ rappelle que les anciens bâtiments de l'ancien EHPAD les Jardins de Montplaisir situés Chemin de la Boutauderie vont être réhabilités en résidence sociale et une pension de famille de 104 logements locatifs par la société ADOMA.

Au-delà de la participation de l'État et d'ADOMA, les collectivités territoriales sont également sollicitées. Grand Poitiers Communauté urbaine devrait participer à hauteur de 728 000 €, et la Commune de LIGUGÉ à hauteur de 145 600 €. Ces financements sont prévus par une convention tripartite dans laquelle sont précisées les modalités de versements des collectivités, celles des contrôles et enfin celles des délais de réalisation.

Délibération :

Monsieur Le Maire rappelle le projet de construction d'une résidence sociale et d'une pension de famille de 104 logements locatifs sociaux au 3 Chemin de La Boutauderie, par la société ADOMA.

Le programme Local de l'Habitat (PLH) prévoit de produire suffisamment de logements sociaux pour maintenir le taux SRU à niveau et influencer sur leur répartition géographique.

Il s'agit de logement de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de 94 T1 et 10 T2.

Au-delà de la participation de l'État et d'ADOMA, les collectivités territoriales sont également sollicitées. GRAND POITIERS Communauté urbaine devrait participer à hauteur de 728 000 €, et la Commune de LIGUGÉ à hauteur de 145 600 €. Ces financements sont prévus par une convention tripartite dans laquelle sont précisées les modalités de versements des collectivités, celles des contrôles et enfin celles des délais de réalisation.

La Commune de LIGUGÉ a souhaité une participation en trois temps :

- 48 530 € à l'ouverture du chantier,*
- 48 530 € à 50 % des travaux,*
- 48 540 € à la réception du chantier.*

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition de concours financier pour ce projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le principe de cette participation financière de 145 600 € pour la réalisation d'une résidence sociale et d'une pension de famille de logements locatifs sociaux au 3 Chemin de la Boutauderie à LIGUGÉ, selon les modalités décrites dans la convention tripartite GRAND POITIERS Communauté urbaine, Commune de LIGUGÉ et ADOMA,*
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite N° 2023-14 ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.*

MODIFICATION D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS AU DOMAINE DE GIVRAY

Monsieur MAUZÉ propose de corriger une erreur administrative présente dans les tarifs de l'accueil de loisirs.

Délibération :

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de corriger une coquille présente dans les tarifs de l'accueil de loisirs.

Il s'agit des tarifs pour les enfants de GRAND POITIERS et des autres Communes dans le cadre de la fréquentation des enfants pour une demi-journée sans repas (12.10 €) et pour la fréquentation d'une demi-journée pendant une semaine (60.50 €).

Il faut donc modifier ces tarifs et les propositions sont les suivantes :

- Pour une demi-journée d'accueil de loisirs sans repas pour les enfants des communes autres que SAINT-BENOÎT et LIGUGÉ, il faudra lire **16 € au lieu de 12.10 €** ;*
- Pour une semaine de demi-journée d'accueil de loisirs sans repas pour les enfants des Communes autres que SAINT-BENOÎT et LIGUGÉ, il faudra lire **80 € au lieu de 60.50 €**.*

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver l'application de ces nouveaux tarifs à compter de ce jour,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

MODIFICATION DES FINANCEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE

Monsieur MAUZÉ informe le Conseil Municipal sur la modification des financements de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne. La CAF nous propose un avenant intégrant des nouvelles mesures prévues dans la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'État et la CNAF. Cette modification intègre entre autres :

- ✓ un complément inclusif,
- ✓ un financement complémentaire pour des heures en plus.

Délibérations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne nous propose un avenant intégrant des nouvelles mesures prévues dans la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'État et la CNAF prévues de 2023 à 2027.

Cette modification intègre :

- ✓ Une aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE),
- ✓ un bonus territoire Ctg Offre nouvelle,
- ✓ un complément inclusif,
- ✓ une intégration du temps du repas pour la pause méridienne,
- ✓ une intégration du plan mercredi dans le bonus territoire Ctg.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition d'avenant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les nouvelles mesures prévues dans cet avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement de la CAF pour les accueils de loisirs Périscolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne nous propose un avenant intégrant des nouvelles mesures prévues dans la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'État et la CNAF prévues de 2023 à 2027.

Cette modification intègre :

- ✓ un bonus territoire Ctg Offre nouvelle,
- ✓ un complément inclusif.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition d'avenant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'accepter les nouvelles mesures prévues dans cet avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement de la CAF pour les accueils de loisirs Extrascolaires,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur MAUZÉ informe le Conseil Municipal de la demande du Comité Ligugé-Sonning qui sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour se rendre à Londres du 11 au 14 Octobre prochain. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 600 Euros afin de pouvoir relancer les activités de ce jumelage (échanges scolaires, sportifs...).

Madame ABRIAT s'abstient pour le vote de cette subvention exceptionnelle.

Délibération :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande exceptionnelle du Comité de Jumelage LIGUGÉ / SONNING pour se rendre à LONDRES du 11 au 14 Octobre 2024.

Le Comité n'avait en effet pas eu l'occasion de réaliser son Bric à Brac, en Juin du fait de l'annulation de la Fête de la Plage.

L'association sollicite donc une subvention exceptionnelle de 600 € pour ce déplacement en Angleterre.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition, le Conseil Municipal décide, avec 14 Voix Pour et 1 Abstention :

- ✓ d'approuver le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € au Comité de Jumelage LIGUGÉ / SONNING,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Fanny ABRIAT informe que la journée des associations s'est bien déroulée. Les visiteurs sont venus nombreux le matin. Les associations étaient satisfaites. Elle remercie Monsieur Stéphane TERNY pour l'organisation et la réussite de cette journée et le personnel des services techniques pour l'installation du matériel.

Monsieur Laurent LANCEREAU informe que 15 000 personnes sont venues découvrir le parcours de jeux interactif « Terra aventura » au Domaine de Givray. Il précise que ce jeu sera primé lors de la soirée Top Tourisme du 26 Septembre 2024. Il précise également que le parcours d'accrobranche a reçu beaucoup de visiteurs au cours de cet été.

Monsieur Guillaume GILLES informe que le bulletin municipal est en cours de mise en page chez la graphiste. Il se pose la question sur l'impression du prochain bulletin ou peut-il être dématérialisé comme le livret de rentrée scolaire.

Une réunion publique aura lieu le 30 Septembre 2024 sur la sécurité routière aux abords du lotissement de Mirande. Le projet d'aménagement routier sera présenté aux intéressés (passage piéton – cousin berlinois).

Un rendez-vous est prévu avec le géomètre pour le bornage de la future voie douce entre la Bernalière et la Challerie et la Challerie et Mirande.

Monsieur Michel GOURJAULT informe que la commune vient de recevoir la certification PEFC pour la forêt de Givray pour la bonne gestion de nos arbres. Cette certification est valable 5 ans.

Il informe que la Commune vient de recevoir une subvention de 2 500 Euros suite à la plantation d'arbres et d'arbustes le long de la voie piétonne de la Route d'Iteuil.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que des travaux vont être entrepris :

- sur la toiture de la Mairie et du bâtiment de l'ancien antiquaire,
- sur la porte de l'église,
- sur la voie douce grand'Rue entre la Réauté et le lavoir de la Route d'Iteuil,
- sur les huisseries de la Salle de Givray,

Il demande à tous les membres du Conseil Municipal de faire une liste des travaux à effectuer avant la fin du mandat. Cette liste sera étudiée au moment du prochain budget.

Le Café Associatif va ouvrir 3 jours par semaine à compter du 20 Septembre 2024.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- à l'association AY 128 de Ligugé pour la réalisation d'un meuble pour les disques vinyles de la Médiathèque pour 825 Euros,
- à la société TECHNIROUTE de Poitiers pour des travaux d'amélioration de la bande roulante dans certains secteurs pour 7 110 Euros,
- à l'entreprise LEONARD de Coulombiers pour l'achat et l'installation d'un portail motorisé pour le logement du gardien du Domaine de Givray pour 4 882 Euros,
- à BIANCCHA de Ligugé pour la mise en page du bulletin municipal pour 1 008 Euros.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Samedi 21 Septembre 2024	Repas campagnard des Anciens Combattants
Samedi 21 et Dimanche 22 Septembre 2024	Journées du Patrimoine
Vendredi 4 Octobre 2024 à 17 h 00	Lancement de la fête de la science à Givray
Samedi 5 Octobre 2024	Folympidades du Fil d'Animation à Givray
Lundi 30 Septembre au Vendredi 4 Octobre	Semaine bleue
Lundi 7 Octobre 2024 à 19 h 00	Conseil Municipal

REMERCIEMENTS

Monsieur Bernard MAUZÉ donne lecture des lettres de remerciements :

- ✓ de Madame Dominique GODU pour le nettoyage du talus de la Route de Givray,
- ✓ de Monsieur Patrice GAINANT pour l'entretien du cimetière,
- ✓ de l'Abbaye Saint-Martin pour le prêt des tables et chaises lors de l'ordination sacerdotale de Frère Marie-Laurent le 29 Juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Guillaume GILLES

Bernard MAUZÉ